COLLOQUE SCIENTIFIQUE INTERNATIONAL

Le droit privé saisi par le numérique

Contrats, preuve et responsabilité en contexte insulaire

Le numérique ne crée pas seulement de nouveaux objets de régulation : il reconfigure le consentement, la preuve et la responsabilité. Une journée d'étude internationale consacrée à cette transformation, observée depuis un archipel.

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE	Mardi 24 novembre 2026, de 8 h 00 à 17 h 10
LIEU	Auditorium du Centre de recherche, Université de la Polynésie française, campus d'Outumaoro, Punaauia
ORGANISATION	Laboratoire Gouvernance et développement insulaire (GDI)
CONTACT	harouna.sawadogo@upf.pf
INSCRIPTION	Entrée libre, inscription préalable : forms.gle/fWPbrFAwrsxZ18SA7

CODIRECTION SCIENTIFIQUE

Sandrine CHAILLÉ DE NÉRÉ — *professeure agrégée de droit privé, directrice du laboratoire GDI, UPF*

Harouna SAWADOGO — *docteur en droit, enseignant-chercheur en droit privé, laboratoire GDI, UPF*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

UPF

GDI

DGEN
DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

INSCRIPTION



Mardi

24 novembre 2026

Auditorium du Centre de recherche, UPF

Le droit privé saisi par le numérique

Contrats, preuve et responsabilité en contexte insulaire

Mardi 24 novembre 2026 · Auditorium du Centre de recherche · Université de la Polynésie française

MATINÉE

8 h 00 — **Propos introductifs**
Sandrine Chaillé de Néré et Harouna Sawadogo, codirection scientifique

Axe I – L'autonomie contractuelle reconfigurée par le numérique

Modération : Sandrine Chaillé de Néré

8 h 30 — **Consentement numérique : les insuffisances du droit commun face aux plateformes**
Céline Castets-Renard, professeure de droit, Université du Luxembourg

9 h 00 — **Les contrats intelligents à l'épreuve des mécanismes correcteurs du droit civil**
Adélaïde Chevallier, maître de conférences, Université de Bordeaux (IRDAP)

9 h 30 — *Discussion*

9 h 45 — *Pause*

10 h 15 — **IA et preuve : ce qui change, ou pas**
Vincent Gautrais, professeur titulaire, Université de Montréal (en visioconférence)

10 h 45 — *Discussion*

11 h 00 — *Déjeuner*

L'ESPRIT DE LA JOURNÉE

Comment consent-on lorsque l'interface est conçue pour orienter le choix ? Que devient la possibilité de saisir un juge lorsque l'exécution du contrat est confiée à un programme qui s'exécute seul ?

Ces questions se posent partout, mais autrement ici : la Polynésie française échappe à l'application directe du droit européen et légifère elle-même en matière de contrats et de consommation.

Les actes feront l'objet d'une publication scientifique en 2027.

APRÈS-MIDI

Axe II – Responsabilité civile, régulation et territorialité numérique

Modération : Harouna Sawadogo

13 h 00 — **Fait algorithmique, AI Act et responsabilité : approche civile, sociétaire et pénale**
Youssef Guenzoui, Jean-Brice Tap et Emmanuelle Gindre, Université de la Polynésie française

13 h 45 — *Discussion*

14 h 00 — **Plateformes numériques et compétence internationale en espace insulaire**
Ludovic Pailler, professeur de droit privé, Université Jean Moulin Lyon 3

14 h 30 — **Souveraineté numérique et dépendance infrastructurelle**
Hervé Raimana Lallemant-Moe, directeur général de la DGEN, Polynésie française

15 h 00 — *Pause*

15 h 30 — **Table ronde conclusive**
Numérique, territoires insulaires et droit privé en pratique : regards croisés de praticiens et d'institutionnels du territoire.
Modération : Harouna Sawadogo

16 h 40 — **Débat général, ouvert à l'ensemble des participants**

17 h 00 — **Propos conclusifs**
Sandrine Chaillé de Néré, directrice du laboratoire GDI

Inscription : forms.gle/fWPbrFAwrsxZ18SA7 · Programme sous réserve de modifications · harouna.sawadogo@upf.pf